Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles ; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commin et Carondelet
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod ; Pompe No 6.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfa 76, Pompe No 6.
56 Calliope et S. Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave. Howard et S. Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson. Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Rampa, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
75 Poydras et S. Claiborne
76 Poydras, près Freret.
77 Lafayette et Miro
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliop.
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 2.
92 Tete de la rue Thalie.
93 Pontiff et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange. Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa, 4me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp
124 St James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, pres Orange.
127 St Marie et Tchoupitoulas
128 St André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St André et Magasins.
134 St Charles Avenue et Felicité.
135 St André et Dryades.
136 St André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; E. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel; Pompe No 8
142 Jackson et Collsée.
143 Annonciation et Soraparu.
145 Tchoupitoulas et Soraparu.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté
148 Premiere et Constance.
151 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4.
193 Canal et Marais.
194 1304 St Pierre, Station de Police du 4me précinct.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne
216 St Louis et N. Prieur,
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré
235 Conti et N. Broad.
Canal et N. Génois.
Canal et N. Alexandre
238 Bienville et avenue N. Hagan
241 Douane et avenue Carrollton
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne; Pompe No. 21.
252 Dumaine et St. Claude; Pompe No. 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursuline et N. Prieur.
258 Ursulines et N. Broad,
260 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No. 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
267 Esplanade et N. Dupré.
268 Esplanade et Pont du Bayou; Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
277 Touraine et Royale.
278 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs Elysées près Dauphine; Station de Police du 1me precinct
292 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad ; Stern's Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean ; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entree aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villere, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny
356 Presse et N. Peters; N. R. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port, Pompe No 24
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St. Claude et Congrès.
382 Elmire et Bourgogne
383 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Independance.
392 Dauphine et Mazant
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Rempart; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters; Casernes des Etats-Unis.
423 Hanock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
432 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Penniston et Coliseé.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annunciation et Amelia.
461 Water et Penniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annunciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 1me précinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Coliseé et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
513 Magasins et Valence.
514 Carondelet et Valence.
516 Valence et Saratoga.
518 Upperline et Prytanée ; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchapitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Duffossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
533 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
568 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut.
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St Charles.
617 Broadway et Esther.
621 Cherokee et Ann.
622 Burdette et Macarty.
624 Cherokee et Hampson.
625 Short et St-Charles.
661 Burdette et Zimple.
662 Hampson et Dublin.
663 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 N. V. R. R. et av. Carrollton.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Connue comme maison double Nos 1123 et 1125 rue Touro (anciennement Union).

Contenant 4 chambres de chaque côté, ensemble avec bâtisse dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté. Le terrain mesurant 30x120.

Clémence Mailhes, veuve de Pierre Blaise vs Lawson F. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,182—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, priviléges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Touro [anciennement Union], St Claude [anciennement Bons Enfants], Marais [anciennement Moreales] et Français ; ledit lot de terre faisant partie du lot No 206 de l'îlet No 1er du nouveau faubourg Marigny et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro [anciennement Union] sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Robert Legier & W. L. Gleason, avocats pour la plaignante.

22 av—22 29—mai 6 13 20 26

Succession de Odile Strobel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 041. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par George Knower, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Fred. Dolbel Jr avocat. 20 av—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Productives et Augmentant en Valeurs,

SUR LES

Rues Carondelet, Philip et Brainard.

COMPRENANT

Cottage Simple à Deux Etages.
Cottage Double à Deux Etages et Lots à Bâtir.

Une des meilleure situations pour demeure ou placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No. 72 700.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 26 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 avril 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété, à savoir:

1° La confortable résidence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure N. O de la rue Philip sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contient dix chambres etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'îlet No 243, borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A sur un plan par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté le 9 mars 1904, et d'après lequel le dit lot mesurant 52 pieds, 3 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds 7 pouces et 2 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne du côté vers la rue Jackson de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 23 janvier 1849 déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence et partie du lot No 13 sur le plan par L. Surgi, voyer, daté le 2 mars, 1844 annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844, et partie du lot No 6 sur un plan par L. Surgi, daté le 2 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hedin, daté le 23 janvier 1849, ci-dessus référé. Le terrain est utilisé en jardin et pelouse. La maison est fraîche et confortable et dans un voisinage désirable.

2° Un certain lot de terre dans l'îlet No 243 dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Carondelet, Brainard, Philip et Jackson. Il est désigné par la lettre B sur le susdit plan ou devis par C. Uncas Lewis, d'après lequel le dit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et en largeur sur la ligne du fond de 35 pieds 5 pouces commençant à une distance de 27 pieds 8 pouces de l'encoignure des rues Brainard et Philip. Ledit lot est composé de la plus grande partie du lot No 5 sur le susdit plan de C. A. Hedin, et d'une petite partie du lot No 4 sur un devis de lotissement fait par W. T. Thompson, député voyer de ville daté le 7 janvier 1857 annexé pour référence à un acte pardevant E. Barnett, ancien notaire le 26 février 1857 et à une partie du lot No 6 sur le susdit plan par L. Surgi. Il y a une barrière en fer sur la façade. C'est un site de choix à bâtir.

3° La commode et productive résidence double en bois à deux étages Nos 2253 et 2255 rue Carondelet, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Brainard, Philip et Jackson retirée de la banquette sous une barrière en fer contenant de chaque côté galeries sur la façade et dans le fond vestibule, 10 chambres chambre à bain hangar, citerne etc. Le terrain est composé de deux lots dans l'îlet No 243, borné sur le susdit et est décrit comme un certain lot désigné par la lettre C sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel ledit lot commence à une distance de 80 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Philip et mesurant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Il est composé de tout le lot No 4 sur le susdit plan par W. T. Thompson et partie du lot No 6 sur le susdit plan par L. Surgi. Ceci est un placement supérieur dans un excellent voisinage. Pour résidence aucune meilleure ne peut être trouvée. Aussi sûre, productive et augmentant en valeur que l'on puisse désirer. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $750 par an.

4° Un certain lot de terre dans l'îlet No 243 dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre D sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Brainard sur 117 pieds 10 pouces de profondeur et façade à la rue Philip 117 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté vers la rue Jackson et une largeur sur la ligne du fond de 36 pieds 2 pouces. Il est composé de parties des lots originaux Nos 12 et 13 sur le susdit plan par L. Surgi. Dans le fond de ce lot est un cottage double en bois à un étage Nos 1721 et 1725 rue Philip. Sur le devant se trouve amplement de la place pour améliorations additionnelles. Une jolie petite demeure ou placement.

5° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 2258 et 2260 rue Brainard, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, retiré de la banquette, contenant de chaque côté, galerie 5 chambres etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Brainard sur 117 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et en largeur sur la ligne du fond de 35 pieds 5 pouces commençant à une distance de 27 pieds 8 pouces de l'encoignures des rues Brainard et Philip. Il est composé de tout le lot original No 11, partie du lot original No 12 et parties des lots originaux 7, 8 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Un placement qui paiera et augmentera en valeur. Le lot de terre est d'une largeur extra. Un côté est loué à bail jusqu'au 30 sept. 1904.

6° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

7° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre G sur ledit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 90 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur ledit plan par L. Surgi.

8° Un certain lot de terre dans l'îlet No 243, dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre H, sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 3 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Les améliorations sur ce lot sont d'une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot donnant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois derniers lots de terre ci-dessus décrits sont de bons sites à bâtir dans un voisinage tranquille, respectable et agréablement amélioré.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 2238 et 2240 rue Brainard, sur un vaste lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, retiré du trottoir, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre I sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 146 pieds 7 pouces 7 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant comme suit à savoir: 35 pieds 5 pouces de façade à la rue Brainard sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip de diminuant du lot H de 117 pieds, 8 pouces, 2 lignes, et quel pour ledit lot a une largeur sur une ligne courant à angle droit vers la rue Jackson de 5 pieds 5 pouces et duquel point il a une autre profondeur de 30 pieds sur une ligne courant parallèlement avec la rue Jackson à la ligne du fond laquelle a une largeur de 30 pieds et a une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 147 pieds 5 pouces 2 lignes. Il est composé des parties des lots originaux Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Un placement très productif et qui augmente de valeur. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont sur ou près des différentes lignes de chars urbains près des églises écoles et marchés et à une distance très courte du centre commercial. Les cottages sont des placements désirables qui se paieront eux mêmes de leurs revenus. Le propriétaire peut habiter le côté qu'il désire et louer l'autre. Les lots à bâtir sont d'attrayants sites pour y bâtir des résidences. La propriété de la rue Carondelet est excellente pour résidence ou placement. De plus amples informations concernant les baux et loyers seront annoncées à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un, en deux et en trois ans en paiements égaux pour des billets spécialement garantis par hypothèque et net de vendeur, portant intérêt, payable annuellement, au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement du tout, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche,
Dinkelspiel & Hart,
avocats.

24 av—24 —mai 1 8 15 22 26

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété des Quatrième et Sixième Districts.

Cinq lots de valeur pour bâtir. Les plus beaux offerts cette saison, formant le coin des rues

BROADWAY et CARROLLTON

—AUSSI—

Le magasin substantiel en briques à deux étages

Nos 2901, 2903 et 2905 rue Tchoupitoulas, à l'angle de la rue Sixième.

JEUDI, 19 MAI 1904, à midi,

—A LA—

Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

In Re Succession de J. Ward Gurley.

No 71,168—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 13 avril 1904 et adressé à E. Randolph Gurley, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 19 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

1° Cinq certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut (maintenant Audubon) et Carrollton et les avenues Broadway et St Charles, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 34 de l'îlet No 67 sur un plan lithographié dont il est question dans acte de vente ci-après mentionné lesdits lots de terre mesurant d'après ledit plan comme suit, à savoir:

Les lots 1, 2, 3 et 4 chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 34 mesurant 30 pieds de face à la rue Carrollton sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Broadway et de la rue Carrollton et le lot No 34, contigu et étant borné du côté vers l'avenue Broadway par lesdits lots 1, 2, 3 et 4, acquis le 24 mai 1884 enregistrés dans le livre du bureau des transferts, 118, folio 572.

2° Un certain lot de terre et améliorations dans le quatrième district. Le lot No 9 au trifois No 13 dans l'îlet No 13 (ou No 22) borné par les rues Sixième, Septième, Fulton ou St Thomas et Levée ou Tchoupitoulas et mesurant en mesure américaine comme suit: 55 pieds 8 pouces sur la rue Levée ou Tchoupitoulas, 122 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Sixième, 54 pieds 5 pouces de largeur dans le fond et 110 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du coté supérieur et croisant du lot No 8, acquis le 12 mai 1886, enregistré dans le livre du bureau des transferts No 120 folio 800.

Les améliorations comprennent la bâtisse en brique bien construite à deux étages, désignée par les Nos municipaux 2901, 2903 et 2905 rue Tchoupitoulas, à l'angle de la rue Sixième et divisée en rez-de-chaussée en deux magasins. Le tout bien situé à proximité du commerce d'exportation et du Belt Track de l'Ill. Central R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an en un et deux ans, la portion de crédit devant être représentée par billets du vendeur garantis par les causes usuelles de sécurité et portant sept pour cent d'intérêt par an. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant ——, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.
727 rue Commune.

17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry F. Heaton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,306—Division B—Attendu que Mme. Julia Barrere, veuve de Henry F. Heaton, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry F. Heaton décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Jos. Lantenschlaeger, avocat.

23 avril—23 27 —mai 2.

Dans l'affaire de Hugh Gaen Riddell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,269—Division A—Attendu que Mme Adolphine Harper Case, femme de Hugh Gaen Riddell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans l'affaire de feu Hugh Gaen Riddell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Clegg & Quintero, avocats. 21 av—21 25 30

Succession de Thomas J. McTague.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71,915—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Wilmot, veuve de Thomas J. McTague, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W Flynn avocat

21 av—21 25 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Catherine Johnson, veuve de Paul Chapman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,835—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte provisoire présenté par Eugene M. Fox, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Albert Voorhies et J. J. O'Connor, avocats. 29 avril—29—mai 3 8

Succession de Mme Lillie M. Jones, Veuve de J. K. Benjamin

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61 513—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. Oldstein et Solomon Marx, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Oahu et Fred C. Marx, avocats

29 avril—29—mai 3 8

Succession de Thomas Gilmore et Elizabeth A. Gilmore en Femme Consolidée

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 31 914 et 72 532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Joseph C. Gilmore exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.

29 avril—29—mai—3 8.

Succession de M. J. Leroy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73 348—Division C—Il est entendu que Germain Leroy Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. J. Leroy Jr. décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Caro F. Claiborne avocat.

29 avril—29—mai 3 8

Succession de Edward Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72 493—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary D. Watson, Bernard McCluskey et Charles Pailey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — McCluskey & Benedict avocats. 28 av—28—mai 2 7

Succession de Jean M. Bernichau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72 916—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Pierre Milnas, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Meral, avocat 28 avril—28—mai 1 7

Succession de Marie Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 791—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Josephine McIntyre, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Dinkelspiel & Hart, avocats.

27 av—27—mai 1 6

Succession de Nicholas B. Trist.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 515—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présenté par Mme Augustine Gordon Trist, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Clegg & Quintero, avocats. 21 avril—21 25 30

Succession de S. M. Eaton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 73 274 Division B—Attendu que Mme Mabel Eaton, femme de Laurin D. Clark a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. M. Eaton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel & Hart, avocats

24 av—24 28—mai 2

Succession de John W. Naber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73 261—Division D—Attendu que Mme Alice Fleming, veuve de John W. Naber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John W. Naber, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Robert J. Maloney, avocat. 2 avril—21 25 30

Epreuve Gratuite.

Mort aux Cheveux—Racine et Poils.

Nouvelle Découverte par Mlles BELL.

Un Traitement d'Essai GRATUIT à toute personne affligée de Poils sur la Figure, le Cou ou les Bras.

Nous avons enfin fait la découverte qui a tant arrassé les chimistes et bien d'autres pendant des siècles—celle de détruire absolument et pour toujours les cheveux superflus, racine et poil, que ce soit une moustache ou des poils sur le cou les joues ou les bras, et cela sans nuire aucunement à la peau la plus fine ou la plus sensible.

Les Demoiselles Bell ont éprouvé à fond son efficacité et désirent que le mérite entier de leur traitement, auquel elles ont donné le nom de "KILL-A-HAIR," soit connu de tous ceux qui sont affligés de cette surabondance de cheveux. Pour arriver à cela un traitement d'épreuve sera envoyé, gratuitement, à toute dame qui en fera la demande par écrit, disant qu'elle a vu l'offre dans ce journal. Sans qu'il vous en coûte un sou vous pourrez voir par vous même ce qu'est cette découverte; l'évidence dans votre propre cas vous convaincra alors que le traitement "KILL-A-HAIR," coupe débarrassera d'une des choses qui nuisent le plus à une beauté parfaite, une surabondance de cheveux sur la figure ou le cou des femmes.

Veuillez bien comprendre qu'une démonstration personnelle de notre traitement ne vous coûtera rien. Un traitement d'essai vous sera envoyé gratuitement, que vous pourrez employer vous même et découvrir ainsi ce que nous avançons, en nous envoyant deux timbres de deux cents pour l'expédition par la poste.

LES DEMOISELLES BELL,
78 et 80 Cinquième Avenue,
New York.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICI